

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023

La séance est ouverte à 18h24. Le quorum est atteint : 13 membres votants présents à l'ouverture de la séance.

Membres présents en ouverture de séance :

• **Membres de droit :**

a. Personnels d'encadrement de l'établissement :

- Mme GIRAUDEAU, Principale
- M LAIFAOUÏ, Principal Adjoint
- Mme LIOGIER, Gestionnaire
- Mme MAYOU, CPE

b. Représentant des collectivités territoriales et personnalité qualifiée :

- M. DÉCLINE, Représentant de la commune

• **Membres, représentants élus :**

a. Représentants élus des personnels enseignants :

- M. BODIC, représentant élu des personnels enseignants,
- Mme EL AZHAR, Représentante élue des personnels enseignants,
- Mme LAFORGE, représentante élue des personnels enseignants
- Mme JARRIL, représentante élue des personnels enseignants

c. Représentants élus des Parents d'élèves :

- Mme DUPONT, représentante élue des parents d'élèves
- Mme FRANCON, représentante élue des Parents d'élèves,
- Mme MERCIER, représentante élue des Parents d'élèves,
- M. PICHON, représentant élu des parents d'élèves,

d. Représentants élus des Élèves : Aucun des 2 représentants des élèves ne sont présents. Ils ont quitté l'établissement.

Membres absents et excusés en ouverture de séance :

- Mme CALACIURA, Représentante Éluë du Conseil départemental,
- M REYNAUD, Représentant Élu du Conseil départemental,
- Mme JAKOB, Représentante élue des personnels enseignants,
- Mme MERET, représentante élue des parents d'élèves .

Madame la Principale, Présidente du conseil d'administration constate la satisfaction du quorum (membres présents 12/ 21) et elle remercie les membres du conseil d'administration de leur participation.

Mme EL AZHAR représentante élu des personnels enseignants est secrétaire de séance.

L'ordre du jour soumis au vote et se présente comme suit :

I. Fonctionnement des instances :

Adoption de l'ordre du jour de la présente instance.

Approbation du Compte rendu du CA du 20 Juin 2023

II - Action éducative et pédagogique :

- **Présentation pour adoption du rapport d'évaluation définitif de l'établissement**
- **Préparation de la rentrée 2023 :**
 - a) Effectifs constatés et variations entre les effectifs prévisionnels et réels
 - b) Structure pédagogique arrêtée – Dispositifs financés sur D.H.G
 - c) I.M.P 2023 et répartition de ces dernières
 - d) Le Pacte Enseignants : Dotation initiale – Besoins initialement évalués et choix définitifs effectués par les enseignants volontaires
 - e) Exposé et adoption des Lettres de mission relatives à l'exercice des activités d'enseignement et de - - coordination inscrites au Pacte
 - f) Exposé et adoption du Plan R.C.D dans le cadre de la mise en œuvre du pacte Enseignants

III - Organisation financière et comptable :

- **Renouvellement de contrat pour le projet Voltaire 2024 – 2025**
- **Passage à Opale – Difficultés rencontrées et commande institutionnelle concernant le fonctionnement de notre Régie : Incidences éventuelles**
- **Voyage en Italie 2024**

IV - Questions diverses : Aucune question diverse n'a été communiquée au chef d'établissement

Déroulement de l'ordre du Jour

I. Fonctionnement des instances :

1. Adoption de l'ordre du jour modifié

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver cet ordre du jour précisé ci-dessus

Acte n° 1 26/09/2023		Adoption de l'ordre du jour du CA du 26/09/2023					
13	Votants	13	Pour	0	Contre	0	Abstentions

2. Approbation du Compte rendu du CA du 20/06/2023

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver le compte rendu du conseil d'administration du 20/06/2023.

Acte n° 2 26/09/23		Approbation du compte rendu du CA du 20/06/2023					
13	Votants	13	Pour	0	Contre	0	Abstentions

II - Action éducative et pédagogique :

• Présentation pour adoption du rapport d'évaluation définitif de l'établissement

Les observations et les conclusions des évaluateurs externes ont été transmises au chef d'établissement le 13/07/2023. Celles – ci portent sur les 4 domaines évalués, à savoir :

- Enseignements, apprentissages et parcours des élèves
- Vie et bien-être de l'élève et climat scolaire
- Acteurs, fonctionnement et stratégie de l'établissement
- L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial

Concernant les conclusions des évaluateurs par domaine, celles -ci sont les suivantes :

- Domaine 1 : Enseignements, apprentissages et parcours des élèves

Les choix de la répartition et de l'organisation des enseignements, pour l'accompagnement de tous les élèves, apportent une réelle plus-value au niveau du travail collaboratif des enseignants et des modalités d'enseignements possibles (travail par classe dédoublées, dispositifs d'enseignement variés, différenciation des accompagnements pour les E.B.E.P., dispositifs à effectifs variables si besoin, travail personnalisé, ...) au bénéfice de tous les élèves. Ce travail collaboratif est à développer dans l'objectif de mutualiser les bonnes pratiques, comme par exemple, en utilisant davantage le nouveau matériel numérique en classe. Cette exploitation d'outils numériques prend une part importante dans l'évolution attendue des contenus et des stratégies pédagogiques, faisant le lien entre les compétences disciplinaires et les compétences du PIX.

Dans le cadre du parcours de formation de l'élève, le choix sur l'orientation mérite d'être approfondi, la liaison collège/lycée doit s'étendre à plus d'échanges entre toutes les parties prenantes et le dispositif parcours avenir doit retrouver des actions engagées précédemment ou bien de nouvelles, comme des participations à des forums ou encore au mondial des métiers.

L'évaluation par compétences est engagée et doit se poursuivre tout en explicitant et en sensibilisant les élèves sur les objectifs de ce type d'évaluation. Une évaluation plus positive, contribuerait également à installer davantage de sérénité auprès d'un certain nombre d'élève, et contribuerait sans doute à obtenir une participation plus importante des parents dans l'accompagnement de leurs enfants à une meilleure scolarité.

- Domaine 2 : Vie et bien-être de l'élève et climat scolaire

Le climat scolaire est apaisé dans l'établissement. C'est revenu dans de nombreux échanges. Les familles et les élèves se sentent en sécurité dans l'établissement car la politique est claire, les besoins des élèves sont pris en compte. Les activités proposées sont riches et intéressent les élèves. Malheureusement c'est souvent les demi-pensionnaires qui participent à ces activités sur la pause méridienne. L'exemple de l'école ouverte est un signe du retour positif des familles. Les élèves se sentent plus en sécurité lors des activités de l'E.O du collège par rapport à celles proposées par les centres sociaux. Le travail engagé pour les EBEP est de qualité. Il est à poursuivre pour que cela soit porté par l'ensemble de l'équipe.

- Domaine 3 : Acteurs, fonctionnement et stratégie de l'établissement

L'Établissement est sain en termes de pilotage, les instances fonctionnent. Afin de pouvoir reconnaître le travail de chacun, des missions sur plusieurs personnes pourraient être établies. Les équipes travaillent ensemble et ont un positionnement commun.

Pour les agents, afin qu'ils se sentent plus impliqués dans leur travail, des temps d'échange pourraient avoir lieu régulièrement pour qu'ils se sentent plus associés à ce qu'il se passe.

- Domaine 4 : L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial

Les équipes sont expérimentées, motivées, fortes de leurs projets pédagogiques diversifiés. Cela nécessite des relations apaisées et normalisées avec les autorités de rattachement et les services ; induisant une gestion sereine de l'établissement qui bénéficie de ce fait, d'une bonne ouverture vers l'extérieur, malgré quelques contraintes géographiques.

La mise en place de nombreux partenariats, riches et variés, couvre divers domaines : culturel développant des compétences orales (web radio, Théâtre, MAO, Chorale...), sportif (différents clubs), citoyen (EDD/potager, freeshop).

Les élèves sont investis dans le CVC et autres instances. De nombreux parents sont impliqués dans leur mission d'éducateurs et désireux de participer à la vie de l'établissement, notamment dans le cadre de l'inclusion scolaire des EBEP.

Marges de progression :

- ▶ Une communication externe à construire à travers les labellisations : EDD, Egalité, École Ouverte, pHARe, permettant l'attractivité et le rayonnement de l'établissement.
- ▶ La liaison avec les écoles, les lycées généraux, technologiques et professionnels du territoire est à dynamiser en cohérence avec la notion de parcours de l'élève (appropriation des réformes, connaissances des nouveaux enseignements, des filières...)
- ▶ Amélioration de l'accessibilité à l'offre de formation, notamment en développant les dispositifs en interne.
- ▶ Identifier et formaliser les différents parcours de l'élève dans les 4 ans de sa scolarité au collège - Articuler les actions en lien avec le tissu économique et associatif du territoire et le réseau des parents pour accompagner l'ambition et les projets des élèves => rendre ce pilotage lisible de l'extérieur.

La conclusion générale des évaluateurs externes est la suivante :

Suivi et accompagnement : Modalités de suivi et d'accompagnement recommandées, notamment en matière de formation.

Le collège Pierre Joannon possède de nombreux atouts et l'ensemble du dynamisme de ses personnels est à souligner. Avec un travail reconnu et considérable du chef d'établissement et de ses équipes, l'établissement est garant d'un fonctionnement efficace. Les orientations prises quant aux différents dispositifs d'enseignements et à la carte des formations contribuent au renforcement d'accompagnements éducatifs variés et adaptés aux besoins des élèves. La qualité du dialogue est indéniable et le désir de partager constant. Cette qualité contribue à l'émergence de nombreuses actions et projets.

Dans la continuité du travail collectif engagé, notamment relatif au dispositif « Devoirs Faits », une réflexion sur la différenciation pédagogique pourrait contribuer à améliorer la politique d'inclusion en s'appuyant sur les ressources internes. Afin de créer une culture partagée par toute la communauté scolaire, et pas seulement par les personnes impliquées, **il faudrait rendre davantage visibles les actions menées en interne.** Le travail et la réflexion collective pour faire progresser tous les élèves notamment à ceux du niveau de troisième afin de les préparer plus efficacement aux attentes du lycée général et du lycée professionnel.

L'établissement peut compter sur des personnels engagés, et des ressources internes nombreuses et volontaires. De nombreux partenariats existent sur le territoire proche et les acteurs de la vie locale y sont représentés.

L'évaluation par compétences est exploitée par certains professeurs mais reste encore trop hétérogène pour apporter une vision claire pour les élèves et les familles. Redéfinir et harmoniser l'évaluation par compétences à l'ensemble des matières, accompagnée d'une communication faite aux élèves et à leurs parents semble être un axe de progrès important.

Le numérique à usage pédagogique est exploité, mais ne contribue pas encore suffisamment à consolider les compétences attendues dans PIX. Une réflexion concernant les équipements informatiques pourrait être amorcée pour en exploiter de façon optimale les utilisations dans le cadre des différentes disciplines au bénéfice de la formation de tous les élèves à l'utilisation du numérique.

Un plan de formation pour accompagner l'établissement pourrait être proposé afin de consolider la réflexion collective sur les pratiques pédagogiques et évaluatives, ainsi que sur la formation des élèves à l'utilisation du numérique.

Le rapport des évaluateurs externes est remis pour lecture en intégralité aux membres du C.A.

Il est demandé à ces derniers :

- de faire part de leurs dernières observations éventuelles.
- d'adopter les contenus et les préconisations formalisées tout au long du document

Acte n° 3 26/09/23		Approbation du Rapport d'évaluation externe					
13	Votants	13	Pour	0	Contre	0	Abstentions

• Préparation de la rentrée 2023 :

a) Effectifs constatés et variations entre les effectifs prévisionnels et réels

Les effectifs actualisés sont présentés aux membres du C.A. Actuellement 429 élèves sont scolarisés et un élève de 6ème ULIS devrait aussi être inscrit à la fin de cette semaine. Soit un effectif de 430 en fin de semaine 39 et une augmentation de 9,97 % .

Le secteur de recrutement du collège étant soumis à une densification de son habitat avec des réceptions de logements à venir ; nous pouvons d'ores et déjà annoncer que le chiffre de 433 sera rapidement atteint dans le courant de l'année scolaire.

Se pose le problème de l'étroitesse prévisionnelle de nos locaux qui ne peuvent accueillir plus de 18 classes dont 1 niveau à effectif limité, et en raison de la taille réduite de nos salles de classe.

CONTROLE EVOLUTION EFFECTIFS NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES AU 29 09 2023 COLLEGE PIERRE JOANNON				
NIVEAU	CLASSES	EFFECTIFS CONSTATES A DATE 06 09 2023	CAPACITE ACCUEIL MAXIMALE(*)	R2023 PLACES DISPONIBLES MAXIMUM
6EME	6.1	25	25	0
	6.2	25	25	0
	6.3	25	24	-1
	6.4	24	24	0
	6.5	24	25	1
TOTAL NIVEAU		123	123	0
5EME	5.1	26	26	0
	5.2	24	26	2
	5.3	24	26	2
	5.4	25	26	1
TOTAL NIVEAU		99	104	5
4EME	4.1	22	22	0
	4.2	21	22	1
	4.3	19	22	3
	4.4	22	22	0
	4.5	22	22	0
TOTAL NIVEAU		106	110	4
3EME(*)	3.1	24	26	2
	3.2	26	26	0
	3.3	26	26	0
	3.4	26	26	0
TOTAL NIVEAU		102	104	2
TOTAL ETABLISSEMENT		430	441	11
(*) EN RAISON DE LA TAILLE DES SALLES DE CLASSE, SEULS 2 NIVEAUX SUR 4 PEUVENT ACCUEILLIR 26 ELEVES PAR CLASSE				
(*) IMPOSSIBILITE D'ACCUEILLIR 1 ELEVE 3EME AVEC LV2 AVEC ITALIEN				

b) Structure pédagogique arrêtée – Dispositifs financés sur D.H.G

La structure arrêtée au conseil d'administration du 20 06 2023 n'a pas évolué. Les dispositifs sont financés comme l'indiquent les documents joints en annexe.

Néanmoins il est à souligner qu'en l'absence de nomination de professeur de Technologie, Monsieur BAROU a accepté de prendre l'enseignement de sa discipline sur la totalité des niveaux du cycle 4.

Le chef d'établissement demande aux membres du C.A d'adopter la ventilation des moyens D.H.G en référence aux services d'enseignement et à la structure pédagogique en vigueur à cette rentrée.

Acte n° 4 26/09/23		Adoption de la structure pédagogique en vigueur à la rentrée 2023 et de la répartition de la D.H.G					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

c) I.M.P 2023 et répartition de ces dernières

La répartition prévisionnelle des I.M.P est la suivante :

TABLEAU DE REPARTITION DES IMP A LA RENTREE 2023 – PROPOSITION AU 28 08 2023			
DESIGNATION DE LA MISSION PARTICULIERE R2023	BUDGET		PROFESSEUR EN CHARGE MISSION PARTICULIERE
	TAUX	EQUIVALENT HSA	
PARCOURS AVENIR 3EME	001	0,25	PP 3EME
PARCOURS AVENIR 3EME	001	0,25	PP 3EME
PARCOURS AVENIR 3EME	001	0,25	PP 3EME
PARCOURS AVENIR 3EME	001	0,25	PP 3EME
COORDINATION EPS	003	1,00	MME PHILUS - MME JAKOB
REFERENT CULTURE	002	0,50	M BODIC
REFERENTE CULTURE	002	0,50	MME PACROT
ATELIER THEATRE	001	0,25	MME PACROT
CHORALE	002	0,50	M MENDES
REFERENT NUMERIQUE	003	1,00	M BAROU
REFERENT NUMERIQUE	002	0,25	M MENDES
AIDE AUX ELEVES EN DIFFICULTE – CYCLE 3	002	0,50	MME ETIEMBRE
AIDE AUX ELEVES EN DIFFICULTE ADAPTATIONS CYCLE 4	002	0,50	MME ETIEMBRE
SECTION SPORTIVE	003	1,00	MME LAFORGE – MME JAKOB
TOTAL	DOTATION	7,25	7,00
SOLDE (DOTATION – TOTAL IMP REPARTIES)		0,25	IMP VENTILEES NON OBLIGATOIRES AU NIVEAU REGLEMENTAIRE PROJET THEATRE

Le chef d'établissement demande aux membres du C.A d'adopter la ventilation des moyens I.M.P en référence aux missions particulières en vigueur à cette rentrée.

Acte n° 5 26/09/23		Adoption de la ventilation des I.M.P					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

d) Le Pacte Enseignants : Dotation initiale – Besoins initialement évalués et choix définitifs effectués par les enseignants volontaires

Nous avons été dotés de 36 Unités de Pactes. Celles-ci sont actuellement toutes attribuées. Les besoins de financement ont été évalués en fin d'année scolaire 2022 – 2023. Elle apparaissent dans les tableaux mis en annexe du présent compte rendu.

De nouvelles actions pédagogiques de prises en charge des élèves ou de coordination sont apparues. Ces dernières peuvent à priori être financées sur l'actuelle dotation. Il a néanmoins été demandé une augmentation de 7 unités pour permettre à certaines missions d'être financées à hauteur d'un pacte et non 1/2 (notamment pour la découverte des métiers par les élèves de 4ème en difficulté).

Le document joint en annexe répertorie les demandes effectuées par les personnels volontaires.

e) Exposé et adoption des Lettres de mission relatives à l'exercice des activités coordination inscrites au Pacte

Pour tout pacte impliquant une mission de coordination, des lettres de mission doivent être rédigées, en concertation avec le personnel concerné, par le chef d'établissement.

Le document annexé retranscrit par domaine, le contenu synthétique des missions financées. Les lettres définitives seront validées au prochain C.A.

Un formulaire a été adressé aux enseignants avant la date de pré-rentrée. Il reprenait les pactes possibles à pourvoir ainsi que les quotités initialement budgétées.

f) Exposé et adoption du Plan R.C.D dans le cadre de la mise en œuvre du pacte Enseignants

Madame la Principale présente le Plan annuel RCD de l'établissement ainsi que ses 2 annexes.

Ce document comporte les paragraphes suivants :

TEXTES DE RÉFÉRENCE :

A – OBJECTIFS DU DISPOSITIF

B – ÉVALUATION DES BESOINS DE REMPLACEMENT PRÉVISIBLES ET LA POSSIBILITÉ DE RÉDUIRE L'IMPACT DE CERTAINES ABSENCES

C – MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES DE REMPLACEMENT RETENUES PAR L'ÉTABLISSEMENT OU PROTOCOLE DE REMPLACEMENT DE COURTE DURÉE

D – LES CRÉNEAUX COUVERTS PAR LES PACTES ENSEIGNANTS R.C.D DEMANDÉS

E – MODALITÉS D'ÉVALUATION DU DISPOSITIF

F – LES CONTRAINTES POTENTIELLES DE FONCTIONNEMENT CONSTATÉES RÉDUISANT LES POSSIBILITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE R.C.D

Les modalités de validation et d'évaluation du plan :

Élaboré par le chef d'établissement, en concertation dans le cadre du conseil pédagogique, le plan est présenté au conseil d'administration et transmis au recteur d'académie, qui s'assure de sa conformité avec l'article R. 421-4 du code de l'éducation.

Le chef d'établissement rend compte au conseil d'administration et au Recteur d'académie, au moins deux fois par an, de la mise en œuvre de ce plan.

À ce titre, il convient d'effectuer un point d'étape courant janvier et un bilan du dispositif en fin d'année scolaire à des fins d'ajustement et d'amélioration continue dans la perspective de préparation de la rentrée scolaire suivante.

Dans le cadre de ce plan est intégré le nouveau protocole défini lors de l'assemblée générale des personnels du 06/07/2023. Ce dernier prévoit une adoption de ces dispositions par les membres du conseil d'administration.

Mme la Principale demande aux membres du conseil d'administration de voter l'approbation de ce protocole.

Acte n° 6 26/09/23		Adoption du Protocole R.C.D en vigueur à partir de la rentrée 2023					
10	Votants	10	Pour	0	Contre	0	Abstentions

III - Organisation financière et comptable :

Mme Liogier, Adjointe Gestionnaire, prend la parole et présente les points financiers.

• Renouvellement de contrat pour le projet Voltaire 2024 – 2025

Le projet Voltaire est une plateforme qui propose des modules en ligne personnalisés pour l'élève et un portail de suivi pour l'enseignant. Il permet à l'élève de travailler son orthographe et son expression de manière ludique tout en acquérant de véritables automatismes qui garantissent la mémorisation durable des règles abordées.

Ce projet a été mis en œuvre dans l'établissement à partir de Mars 2023 et le contrat court jusqu'au 27/02/2024.

Le départ des anciens 3° et l'arrivée des nouveaux 6° a mis en lumière à cette rentrée que le contrat tel qu'il était rédigé n'était pas forcément clair. En effet, la création des nouveaux utilisateurs a été compromise puisque la licence dite d'accès illimité pour 350 utilisateurs ne se limite en fait qu'à l'ouverture de 350 accès nominatifs. Ce qui signifie que les élèves partis peuvent encore se connecter alors même qu'ils n'appartiennent plus à l'établissement.

Aussi, Mme Giraudeau a obtenu 350 licences supplémentaires et de prolonger le contrat gratuitement jusqu'à août 2024, afin de permettre à nos nouveaux élèves d'obtenir un accès.

En contre-partie, la société Woonoz – Projet Voltaire nous demande de nous engager sur la signature d'un contrat pour l'année scolaire 2024-2025 pour un montant identique de 1623 € TTC. Son financement sera probablement mobilisé dans le cadre du programme « Devoirs faits ».

Mme Liogier demande donc à l'ensemble des membres du CA présents de se prononcer sur cette signature.

Acte n° 07 - 26/09/23		Autorisation de signature de contrat de licence annuelle à compter du 01/09/2024 du logiciel « Projet VOLTAIRE » avec la société WOOZOO pour la fourniture de : Licence annuelle permettant la création de 350 espaces sécurisés d'accès élèves au logiciel - Acquisition pour un montant global TTC facturé de: 1623,00 €					
13	Votants	13	Pour	0	Contre	0	Abstentions

• Passage à Opale

Mme Liogier présente pour information les difficultés rencontrées à la suite du changement de logiciel financier notamment concernant le fonctionnement de notre régie.

La bascule a Opale a été réalisée le 13/09 dernier. Des difficultés techniques ont été rencontrées et principalement concernant la régie. En effet, le module régie ne fonctionne toujours pas ce qui a un impact sur l'encaissement des règlements relatifs à la demi-pension mais également sur l'organisation du projet de voyage en Italie. Le ministère a donc communiqué en date du 08 septembre dernier des consignes sur l'arrêt des régies existantes et la non création des nouvelles régies pour les établissements nouvellement passés sous Opale.

En attendant que la régie soit opérationnelle, Mme Liogier est désignée mandataire de la nouvelle agent comptable, Mme Sandrine BES . Cela signifie que Mme Liogier est autorisée à encaisser les recettes de l'établissement mais qu'elle ne peut pas les saisir dans le logiciel. Elle doit donc porter les encaissements par chèques et en espèces à l'agence comptable qui se chargera des écritures comptables.

De plus, au regard de la fonctionnalité par différents paliers d'Opale, Mme Giraudeau, en tant qu'ordonnateur, accorde à Mme Liogier une délégation de signature pour la validation des engagements juridiques saisis dans Opale dans le respect des crédits ouverts.

C) Signature contrats et conventions pluriannuelles

• Changement de prestataire de fourniture gaz

Le contrat gaz de l'établissement arrive à son terme au 31/10/2023.

A ce titre, de nouveaux devis ont été faits auprès de GEG, notre actuel fournisseur et SIEL, le groupement d'achat auquel nous adhérons déjà pour la fourniture d'électricité. La proposition de GEG pour un contrat du 01/11/2023 au 31/12/2024 était de 30 000€ supérieur au prix du contrat actuel.

La proposition du groupement d'achat de SIEL a donc été retenue puisqu'il nous propose un tarif de 52,49€ HHT/MWh du 01/11/2023 au 30/06/2024 et de 49,36€ HHT/MWh du 01/07/2024 au 31/12/2025. Ce qui représente une différence moyenne de 17,99€ HHT/MWh entre les deux propositions.

Étant déjà adhérent au groupement d'achat SIEL en électricité, le coût de l'adhésion s'élèverait à 400€ /an contre 317,77€ en 2022 pour l'électricité seule au lieu de 700€.

Mme Liogier demande donc aux membres du CA de bien vouloir accorder à Mme Giraudeau de signer l'avenant à la convention d'adhésion au groupement d'achat d'énergies SIEL.

Acte n° 08 - 26/09/23		Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'adhésion au groupement d'achat d'énergies SIEL du 01/11/2023 au 31/12/2025					
13	Votants	13	Pour	0	Contre	0	Abstentions

- Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques (PayFip)

Le décret n° 2018-689 du 1er août 2018 impose aux administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne conformément à l'article 75 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017. En ce qui concerne l'établissement, nous n'atteignons pas le seuil imposé par la réglementation des 75 000€ minimum de recettes mais le passage à Opale, le nouvel agent comptable et certaines créances impayées de l'année dernière ou des années précédentes nous imposent de mettre à disposition des familles un service de paiement en ligne pour le règlement de leurs factures.

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) propose le service de paiement en ligne Payfip. Ce service a un coût de commissionnement pour l'établissement qui se détaille comme suit :

- pour une carte domiciliée dans la zone euro : 0,34 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération,
- hors de la zone euro : 0,68 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération,
- pour les transactions d'un montant inférieur ou égal à 20 €, avec une carte de la zone UE, une tarification réduite est appliquée avec 0,20 % du montant de la transaction et 0,03 € par opération pour la part fixe.

L'établissement aura également à sa charge les coûts relatifs à la création et à la mise à jour de son portail. Pour autant, cette solution permettra aux familles de demander un échéancier sur leurs créances de cantine facturées habituellement par trimestre. Ainsi, l'établissement pourrait voir les créances impayées diminuer.

Les représentants des parents d'élèves s'interrogent, néanmoins, sur l'opportunité de contractualiser un tel service. En effet, il est actuellement difficile pour Mme l'Adjointe gestionnaire d'en évaluer le coût. Mme Liogier fait remarquer que le contrat peut être dénoncé en cours d'exécution par l'une des 2 parties.

Enfin, ce type de service (de paiement des créances par carte bleue) est plébiscité par les parents. Il est demandé par l'agence comptable et l'Autorité académique au regard de la législation en vigueur. Après de longs échanges, il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir se prononcer.

Acte n° 09 - 26/09/23		Autorisation de signature de la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes Payfip à compter du mois d'octobre 2023					
13	Votants	11	Pour	1	Contre	1	Abstentions

- Convention avec la Compagnie Déclic pour le spectacle Vae Victis du 14/11/2023

Dans le cadre des actions menées par le CESC, les élèves des niveaux 5ème et 6ème assisteront au spectacle « Vae Victis : La raison du plus fort » représentée par la compagnie Déclic de Saint-Étienne.

Le budget prévisionnel pour financer cette action obligatoire est de 1757,50€ financé dans son intégralité par le Pass Culture qui a été étendu à partir de la rentrée 2023 à l'ensemble des élèves du collège.

La part qui incombe financièrement au collège est la prise en charge du repas des 4 comédiens soit 2,61€ par personnes pour un total de 10,44€.

Acte n° 10 - 26/09/23		Autorisation de signature de la convention avec la Compagnie Déclic pour 2 représentations le 14/11/2023					
13	Votants	13	Pour	0	Contre	0	Abstentions

D) Voyage en Italie

Bien que rendu compliqué par la mise en œuvre du nouveau logiciel de gestion financière Opale, Mme La Principale a décidé de mener à bien le projet de Mme Bonfiglio pour un voyage en Italie du lundi 29 avril au vendredi 03 mai 2024 dont voici le programme :

Jour	Date	Repas prévus			nuît	EXCURSIONS ET VISITES PREVUES AU PROGRAMME
		matin	midi	soir		
1	29.04.24	-	L	F	F	Départ de St Chamond ; route par le Fréjus ; visite de la Sacra di San Michele commentée par un moine ; 19h RDV avec les familles
2	30	F	PR	F	F	Visite du musée Egyptien, balade dans le Borgo médiéval ; visite d'une chocolaterie
3	01.05	F	PR	F	F	Excursion au Lac Majeur ; montée dans la statue de Arona ; excursion en bateau sur le lac et petite balade sur l'île des pêcheurs
4	02	F	PR	R	car	Départ pour Milan ; autocar immobilisé 9h ; visite guidée de la ville avec le Duomo ; visite commentée du stade ; départ après le diner et route de nuit
5	03.05.24	-	-	-	-	Arrivée tôt le matin

Ce voyage est ouvert à 56 élèves au total et 5 accompagnateurs répartis entre les collèges Pierre Joannon et Jean Rostand.

La demande étant plus importante à Pierre Joannon, les effectifs seront répartis de la manière suivante : 40 élèves et 3 accompagnateurs pour Pierre Joannon et 16 élèves et 2 accompagnateurs pour le collège Jean Rostand (dont Mme BONFIGLIO).

Pour le collège Pierre Joannon seraient accompagnateurs : M MANOUBI, Mme MOREL et Mme PACROT

- Approbation du don fait par le FSE en faveur des élèves

Afin de réduire la participation par élève à charge des familles, le FSE propose un don de 400€, soit 10€ par élève.

Acte n° 11 - 26/09/23		Approbation du don de 400 € par le FSE en faveur des élèves participants au voyage en Italie					
13	Votants	13	Pour	0	Contre	0	Abstentions

- Approbation du budget prévisionnel

Le budget de ce voyage s'élève au total à 21 228,00 € mais est calculé sur la base des élèves et accompagnateurs du collège Pierre Joannon à 15 041,00 €. Il se divise donc comme suit :

- 14 491,00 € pour la prise en charge du transport, du logement, des repas et des visites ;
- 32,00 € pour un déplacement aller en métro dans Milan le jeudi 02 mai (non pris en charge par le voyageur et géré par la régie de l'établissement);
- 45,00 € pour le supplément chambre single pour un accompagnateur (3 nuits x 15€) ;
- 473,00 € pour l'assurance annulation groupe soit 11€ par personne.

Les recettes prévisionnelles sont réparties comme suit :

- 13 520,00 € relatifs à la participation globale des familles pour les 40 enfants participants ;
- 400,00 € de don du FSE ;
- 1089,00 € de prise en charge par l'établissement pour la part accompagnateurs ;
- 32,00 € de prise en charge par l'établissement pour réduire la participation des familles par élève à un chiffre rond. Celle-ci s'élève donc à 338,00€ par élève à ce jour.

Des actions vont être menées par Mme Bonfiglio et des demandes de subventions vont être faites afin de permettre de réduire la participation par élève à charge des familles. Si celles-ci aboutissent, le prix du voyage pourra être revu à la baisse et un éventuel remboursement sera effectué en juin 2024.

Acte n° 12 - 26/09/23		Approbation budget prévisionnel d'un montant de 15 041,00 € et de la participation par élève à charge des familles de 338,00 €					
13	Votants	13	Pour	0	Contre	0	Abstentions

- Signature du contrat de voyage retenu

Le don du FSE, le budget prévisionnel ainsi que la participation par élève à charge des familles ayant été approuvés, il faut désormais accorder à Mme la Principale l'autorisation de signer tous les contrats, conventions et documents afférents au voyage.

Acte n° 13 - 26/09/23		Autorisation de signature des contrats et conventions afférents au voyage en Italie par Mme la Cheffe d'établissement					
13	Votants	13	Pour	0	Contre	0	Abstentions

A SAINT CHAMOND, le 26/09/2023 à 20h36.

Le Président du Conseil d'administration	Le secrétaire de séance
 I. GRAUDEAU	 N. ELAZHAR

